

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Educational :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 72575 058857

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0636 Société :

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : BARRI Mohamed

Date de naissance : 1942

Adresse : Hay AL INARA 1 Bd Tichka N°7 casa

Tél. : 05 22 21 05 00 Total des frais engagés : 45172,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/04/2021

Nom et prénom du malade : ZOUHIR Zouaida Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Vices de réfraction syndrome sec oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 31 MAI 2021

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/04/2021	G2		G. Ratut	Dr. YAKOUTI Abdelkhatek Ophtalmologiste 1, Bd Mohamed Ben Ahmad El Abdi, 2ème Etage Bernoussi Casablanca - Tél. : 05 22 75 23 23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/04/21	12,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIC KHALFI Opticien Opticien Agrée N° 113 - DEROUA	20/04/2021					45,00/100%

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient														
				Coefficient DES TRAVAUX													
				MONTANTS DES SOINS													
				DEBUT D'EXECUTION													
				FIN D'EXECUTION													
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES			DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	Coefficient DES TRAVAUX												
				<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>	H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	G	00000000	00000000	B	35533411	11433553	MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552														
	D	00000000	00000000														
	G	00000000	00000000														
	B	35533411	11433553														
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS														
			DATE DE L'EXECUTION														

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophtalmologiste

Spécialiste de la chirurgie

et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Aout

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



الدكتور (الياقوتي عبد الخالق)

أخصائي في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع أنجيوكرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقا بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون بمستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاقدية

Casablanca le, : 29 avril 2021 في البيضاء

Mme ZOUHIR Zoubida

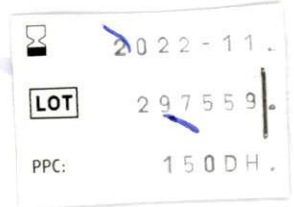


FLUCON [Qte : 1]

1 goutte 2 à 3 fois / j pd 20 jours , les deux yeux

HYLO-COMOD: COLLYRE

1 goutte 3 à 4 fois par jour les deux yeux



Dr. YAKOUTI Abdelkhalek
Ophtalmologiste
Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi, 2ème Etage Bernoussi
Casablanca - Tél: 05 22 75 23 23

PHARMACIE ASSIMIL
Ismaïl M... ..
Pharmacien en Pharmacie
11 rue de la République - 20 Aout 2008

1، شارع محمد بن أحمد العبدى - الطابق الثانى - سيدي البرنوصي - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2ème Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 23 22 - 05 22 75 23 23

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophtalmologiste

Spécialiste de la chirurgie

et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Aout

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



الدكتور الياقوتي عبد الحلق

أخصائي في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - الجول

مسالك الدموع أنجيوكرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقا بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون بمستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاقدية

Casablanca le, : 29 avril 2021 : الدار البيضاء في

Mme ZOUHIR Zoubida

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Organiques Antireflets, Transition

Amincis à fort indice

VL :

OD = + 2.75 (- 0.50 à 85°)

OG = + 2.75 (- 0.50 à 75°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.75

OPTIC KHALFI
Opticien Ophtalmiste Agrée
Coopérative EL HABAB 1er
11110 - DEROUA

YAKOUTI Abdelkhalek
Ophtalmologiste
Ad Mohamed Ben Ahmed
1 Abdi, 2ème Etage Bernoussi
Casablanca - Tél. : 05 22 75 23 23

1، شارع محمد بن أحمد العبدى - الطابق الثاني - سيدي البرنوصي - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 23 22 - 05 22 75 23 23

OPTIC KHALFI

Opticien Optometriste

FACTURE N° 933

ICE : 001844556000086

CODE / INPE : 170518084

IF : 20712014

Casablanca le 10 / 05 / 2021

R C : 21012

PATENTE N° : 55802232

M : ZOUIR Zoubida

N° de nomenclature: 407 407 407 407

Docteur: YAKOUTI ABDELKHALEK

DEUX Montures : PLASTIQUES OPTIQUE	1 500 , 00
Verres:ORGANIQUES PHOTO G Anti-reflets +Organiques BLANCS	
VL: ORGANIQUES PHOTO G Anti-reflets	
OD: + 2 . 75 (- 0 . 50 à 85°)	800 , 00
OG: + 2 . 75 (- 0 . 50 à 75°)	800 , 00
VP: ORGANIQUES BLANCS	
OD: Addition + 2 . 75	700 , 00
OG: Addition + 2 . 75	700 , 00

total :

Payé Enespèce

4 500 , 00 DH

ARRETER LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

QUATRE MILLE CINQ CENT DIRHAMS .

OPTIC KHALFI
Opticien Optometriste Agree
Casablanca Echabab 1er
N° 113 - DEROUA